

FORMATION AIDE-SOIGNANT(E)

Constitution du dossier d'inscription

rentrée août 2023



VOUS SOUHAITEZ DEVENIR AIDE-SOIGNANT(E) ?

Pour vous inscrire pour la rentrée d'août 2023, vous devez retourner votre dossier au plus tard le **lundi 12 juin 2023 à 16h** :

- Par envoi postal, cachet de la poste faisant foi
(courrier recommandé avec accusé de réception de préférence),
- Par dépôt au secrétariat contre émargement d'un de ces deux établissements :
 - IFAS de Châtillon-sur-Seine - 2 place Marcel Pagnol
 - IFSI de Semur-en-Auxois, 3 bis Avenue Pasteur

A l'issue du dépôt de votre dossier, vous serez convoqué pour un entretien oral. La sélection des candidats est effectuée par un jury composé d'un binôme.



VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT COMPORTER :

- Une pièce d'identité recto-verso.
- Une lettre de motivation **manuscrite**.
- Un curriculum vitae.
- Un document **manuscrit** relatant selon votre choix, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit un projet professionnel en lien avec la formation. Ce document n'excède pas 2 pages.
- La copie de l'original de vos diplôme ou titres traduits en français.
- La copie de vos relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires.
- Selon votre situation, les attestations de travail accompagnées éventuellement des appréciations et stages et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
- Pour les ressortissants hors union européenne, une attestation de niveau de langue française requis C1 et **un titre de séjour valide pour toute la période de formation**.
- Vous pouvez joindre tout justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (association, sportif, etc...) en lien avec la formation aide-soignante.
- 2 enveloppes 10,5x22 cm, timbrées au tarif rapide en vigueur, avec votre nom, votre prénom et votre adresse.

.....

- Demande d'aménagement de scolarité (handicap, maladie chronique, sportif de haut niveau...) pour l'année 2023-2024 :

Oui joindre les justificatifs lors de la rentrée

Non

FORMATION AIDE-SOIGNANT(E)

Constitution du dossier d'inscription

rentrée août 2023



LA SELECTION

Conformément à l'arrêté du 7 Avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture. Le nombre de place pour la rentrée d'août 2023 est fixé à 50. Le nombre de place est variable suivant les reports de la sélection précédente.

- Les inscriptions sont ouvertes à partir du **lundi 9 janvier 2023, 8h.**
- Votre dossier doit être retourné au plus tard le **lundi 12 juin 2023, 16h.**
- Le résultat de la sélection est notifié par courrier à partir du **mardi 27 juin 2023.**

Publication sur le site Internet de l'IFSI/IFAS -

J'accepte que mon nom figure sur internet (cochez la case correspondant à votre choix)

oui non

- L'affichage est organisé à l'IFSI et à l'IFAS le **mardi 27 juin 2023, 14h.**
.....

Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 7 Avril 2020 modifié :

Les candidats admis ont **jusqu'au 5 juillet 2023**, soit 7 jours ouvrés, pour confirmer leur rentrée (le cachet de la poste faisant foi).

La rentrée est prévue le **28 août 2023 à 9h** à l'IFAS situé à Châtillon-sur-Seine - 2 place Marcel Pagnol.

Le tableau ci-après est à fournir au plus tard le jour de la rentrée attestant que vous remplissez les obligations d'immunisation et de vaccination prévues par les dispositions du titre 1er du livre 1er de la troisième partie législative du code de la Santé Publique.



Comme l'exige la législation, les vaccinations contre la COVID, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et l'hépatite B **sont obligatoires** pour entrer en formation dans le domaine de la santé. Les vaccinations contre la coqueluche, la rougeole, les oreillons, la rubéole et la grippe **sont fortement recommandées.**

Il est donc vivement conseillé de mettre à jour ou d'anticiper vos vaccinations.

L'admission définitive est subordonnée à la production :

- d'un certificat médical établi par un médecin agréé
(liste à consulter sur le site de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté)
 - d'un certificat médical attestant les obligations d'immunisation et de vaccination
(disposition du Code de la Santé Publique)
-



POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Vous pouvez adresser un mail au secretariat.inscription@ch-semur.fr
ou appelez le 03 80 81 84 44

CERTIFICAT MÉDICAL

établi par un médecin agréé selon Art.11 de l'arrêté du 7/04/2020 modifié par arrêté du 12/04/2021 Art.8ter

EN VUE D'UNE ADMISSION EN INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT

Je soussigné(e), Docteur _____ en médecine agréée.

certifie que Mme, Mr _____

né(e) le ____ / ____ / ____ à _____

présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'aide-soignant(e).

Observations :

Fait à _____

Le : ____/____/____

Cachet du médecin agréé

Signature du médecin agréé

